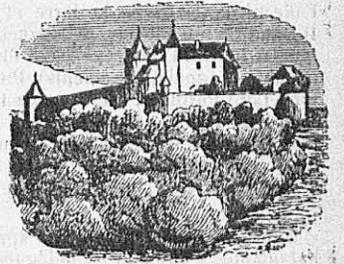




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

ABONNEMENTS

Suisse	1 an	Fr. 6.—
»	6 mois	» 3.—
Etranger	1 an	» 10.—
»	6 mois	» 5.50

payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 20 cent. en plus.

HORAIRE BULLE-ROMONT : BULLE, arr. 9^h 12.— (d. j. f. 15^h) 15^h 20^h. BULLE, dép. 6^h 10^h (10^h 15^h) 13^h 17^h 50

ANNONCES

Canton de Fribourg	20 cts.
Suisse	25 »
Etranger	30 »
annonces mortuaires et rétractations	30 »
Réclames	50 »

S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité (Cercle Catholique, 1^{er} étage).

Le Cadre et le Tableau

Sous ce titre bien trouvé, nous nous faisons un plaisir de reproduire de l'Indicateur de la Veveyse les judicieuses lignes suivantes dues à la plume stylée de M. le Chanoine Philippon :

Le besoin de s'entourer d'un mobilier luxueux est moderne et relativement récent, surtout dans nos campagnes. Le temps n'est pas très éloigné où une superbe indifférence régnait encore en cette matière qui a commencé à subir de prodigieuses évolutions vers le milieu du siècle passé. Jusqu'alors la tradition était immuable : personne ne se mettait en frais d'imagination pour garnir les différentes pièces dont se composait le logis, et l'on aurait considéré comme un écart du bon goût toute tentative rompant avec la règle classique.

Chez le paysan, c'était principalement la chambre commune du ménage, appelée le *païllo*, qui avait l'ameublement le plus uniforme et traditionnel : le lit conjugal avec tiroirs servant de couches aux enfants, le monumental fourneau en molasse avec banc et cachette, le meuble bureau vulgairement dit le *bonheur du jour*, le canapé, ce qui garnissait les quatre angles de la chambre, puis l'horloge dit de *Bourgogne* en raison de sa provenance; quelques tableaux religieux et souvenirs de famille en ornementaient les parois, et une vaste table parfois se dédoublant occupait le milieu du *païllo* avec quelques bancs et chaises; cette table familiale était toujours bien garnie et frugale, mais principalement au jour d'une *noce* ou à celui d'une *benichon*. Nous aimons encore à retrouver ce pittoresque ameublement qui est un héritage des siècles passés et qui évoque tous les souvenirs heureux et tristes des familles qui se sont continués dans ce même logis; on sait encore vous narrer tous ces événements auxquels ont pris part les ancêtres ainsi que la place qu'ils occupaient dans leurs vieux jours. En conservant ainsi le même ameublement, les familles ont conservé aussi les mêmes croyances, les mêmes pratiques religieuses, la même endurance dans le travail, la même simplicité dans les mœurs et la même aisance dans la vie.

Mais, si bon nombre de familles, surtout à la campagne, ont jalousement conservé le rustique ameublement légué par les aïeux, combien d'autres, hélas! se sont laissés surprendre par le vertige de paraitre et de surfaire, afin de complaire aux exigences nouvelles qui demeurent l'impérieuse conséquence de la transformation sociale et économique à laquelle nous a habitués la guerre mondiale!

Ce n'est point à titre de critique que nous faisons cette description rétrospective, mais nous désirons faire simplement mesurer la distance parcourue en rapprochant le confort modeste de l'ameublement des anciens avec le luxe où il est actuellement parvenu. Si autrefois on était peut-être trop indifférent au cadre dans lequel s'écoulait toute la vie familiale, il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui on attribue à ce cadre une importance hors de toute proportion avec le rôle qu'il remplit. Oui, le confort, le plaisir, l'amusement du regard étaient trop sacrifiés jadis; il y avait lieu de rendre le logis plus gai, les meubles plus commodes, l'hygiène mieux comprise, la propreté plus facile à maintenir, et l'ensemble de la demeure familiale plus attrayant. Mais, nous croyons que l'on est en train à notre époque de faire fausse route dans ce domaine du confort comme dans plusieurs autres. Il ne s'agit plus, en effet, de mettre le cadre en harmonie avec la vie de famille, avec les occupations variées, avec le goût des jolies choses; il s'agit de composer un cadre d'ameublement pour lequel on dépensera autant d'argent que

l'on pourra... et même davantage.

C'est que, dans ce goût immodéré pour l'ameublement, on se préoccupe bien moins de choisir cet ameublement au gré de ses besoins et de ses préférences que d'entasser autour de soi des objets fort disparates et d'un prix très élevé. L'habitation moderne, garnie de meubles de style et d'objets rares, est somptueuse, mais *vide* cependant, et il se dégage de ces demeures quasi princières un ennui intense, tel que l'on n'a qu'un désir, celui de s'en éloigner, car plus rien ne parle à l'âme, au cœur, au souvenir, on ne retrouve plus la place occupée jadis par les ancêtres, par les parents et amis qui avaient laissé une empreinte de vie et d'amour aux anciens meubles qui étaient le patrimoine reçu et que l'on a échangé par d'autres meubles qui n'ont plus la même inspiration, le même langage et la même pensée que ceux d'autrefois et qui ne vous révèlent rien du passé ancestral. Dans ce décor nouveau, il manque encore la conversation étincelante, la réunion des amis avec lesquels on a traversé la vie depuis l'enfance, les discussions intéressantes, les récits édifiants des pieux parents, l'âme ingénue de l'enfant qui s'amuse, la bonhomie et la simplicité captivante qui sont le privilège et la jouissance de ces personnes qui ne *posent* pas.

Dans ces demeures modernisées par la somptuosité et le luxe du mobilier, beaucoup de familles ne se sont pas encore rendu compte qu'elles subissent peu à peu l'influence des appétits de notre époque; elles souffrent progressivement du vide de leur âme et ignorent que, pour échapper à cette souffrance, elles devraient aussi conserver l'ameublement des préceptes et des exemples du passé qui composent le précieux patrimoine de ceux qui leur avaient laissé les croyances et les pratiques d'autrefois en même temps que les meubles anciens. En tous cas, il eût fallu meubler leur âme, leur cœur et leur intelligence avant de meubler le logis. Il fallait par l'étude donner un aliment à leur esprit, par le devoir, donner un soutien à leur âme, et par l'affection donner des jouissances à leur cœur. Au contraire, nombreux sont ceux qui prétendent que la splendeur de leur mobilier suffirait à établir leur supériorité et à alimenter leur bonheur.

Voilà comment ces pauvres gens, si bien meublés, mènent en somme une existence peu enviable. En se dépossédant des meubles antiques, on a tué le sentiment, le souvenir, la pensée, pour satisfaire un besoin insensé d'orgueil et de représentation. Ce goût, tel qu'il sévit aujourd'hui, n'est autre chose que l'une des manifestations du matérialisme qui stérilise et vide l'âme dans laquelle il s'est introduit par toutes les fissures préparées par les déchéances successives de la piété et de la vertu d'autrefois.

Enfin, la caractéristique de ces logis meublés au goût moderne, c'est qu'ils deviennent tôt ou tard une demeure d'où vous chasse l'ennui et le dégoût, car nous n'y trouvons plus une place pour la pensée, pour le sentiment, pour le souvenir et pour le devoir; tout a disparu de la vie familiale d'autrefois, de ce qui faisait les enchantements de notre enfance et de notre jeunesse, pour faire place à l'éccœurant besoin de s'extérioriser en cherchant ailleurs la jouissance et le bonheur, au lieu de bâiller dans la maison paternelle, dépourvue de son ameublement historique qui en faisait l'encadrement riche dans sa simplicité et le continu écho de la vie fortunée et heureuse de nos devanciers.

Chanoine L. Philippon.

La Société des Nations.

Au cours de la séance de jeudi, le premier Ministre anglais, M. Macdonald, a parlé pendant une heure sur le problème

de la sécurité et du désarmement. Il voit notamment un danger dans le fait que la solution du problème de la sécurité soit considéré comme étant d'ordre militaire et fondé exclusivement sur la prépondérance de la force. Pour établir la sécurité, il faut d'abord que la Société des Nations soit complète, c'est-à-dire qu'elle groupe aussi les nations dites menaçantes. Quant aux Etats-Unis, ils doivent faire partie de la S. d. N., car si la conférence de Londres a réussi, c'est grâce à leur participation. D'autre part, nous ne pouvons pas nous offrir le luxe de laisser l'Allemagne en dehors de la Société, puisqu'il est impossible de résoudre les questions importantes sans son concours.

M. Macdonald estime que la Russie doit aussi participer à l'œuvre commune : le traité passé entre l'Angleterre et la Russie semble être une preuve assez déterminante!

Abordant le domaine du désarmement, l'orateur a déclaré qu'il faut lutter à outrance contre le trafic clandestin des armes, sinon il est inutile de parler de réduction des armements. Les traités ont toujours été impuissants pour protéger les pays contre les agressions, le seul remède est dans la réduction des armements. Aussi l'assemblée actuelle doit-elle avoir le courage de traiter cette question : elle peut le faire en nommant immédiatement une commission chargée de préparer un projet pouvant servir de base à une Conférence du désarmement, réunissant toutes les nations sans exception, et qui siègera en Europe.

Le discours de M. Macdonald a été longuement applaudi; la délégation française l'a écouté avec une attention soutenue.

Séance de vendredi matin.

Discours de M. Herriot.

Vendredi matin, à 10 h. 30, M. Herriot, président du Conseil des ministres, a pris la parole à l'Assemblée des Nations. C'est avec un profond respect, dit-il, que j'apporte la parole de la France. Plus que jamais, depuis les récentes consultations électorales, mon pays a manifesté la volonté de paix. Pour toutes les nations : la plus petite patrie ayant droit aux mêmes égards que la plus vaste. La France demeure étroitement fidèle à l'esprit du pacte inscrit en tête du Traité de Versailles. Passons à l'examen du pacte de garantie. M. Herriot reconnaît que la détermination de l'agresseur représente une œuvre compliquée. Nous souhaitons que l'une des œuvres de cette 5^{me} assemblée soit d'admettre la notion de l'arbitrage qui, une fois de plus, règle la difficulté, puisque, désormais, l'agresseur serait celui qui refuserait l'arbitrage (applaudissements prolongés). La France, d'autre part, est désormais favorable à toutes les mesures destinées à réprimer le trafic des armes. (Nouveaux applaudissements). De même, nous ne nous opposons en aucune façon à ce que soient examinés à nouveau les statuts de la cour permanente de justice internationale, c'est-à-dire la disposition qui autorise les Etats à reconnaître obligatoire la juridiction de la cour.

Mais il faut parler clair et franc devant cette grosse assemblée sur qui pèsent de si lourdes responsabilités : l'arbitrage est nécessaire, il n'est pas suffisant. C'est un moyen, ce n'est pas un but. Pour nous, Français, ces trois termes : arbitrage, sécurité, désarmement, sont solidaires. Il ne faut pas que l'arbitrage demeure un piège pour une nation de bonne foi (vifs applaudissements), il faut protéger la loyauté de la plus petite puissance contre les ruses et contre les déficits de la force. Une grande na-

tion peut à la rigueur se protéger seule, une petite nation ne le peut pas (ici M. Herriot s'adresse spécialement à M. Mac Donald et lui dit) : « L'arbitrage ne peut pas être la justice sans force. Mettre ensemble la justice et la force, c'est le problème le plus haut que nous devons réaliser. » Pour montrer que l'innocence absolue des intentions ne suffit point à préserver un peuple, ai-je recours, Mesdames et Messieurs, à des raisonnements? Les exemples sont là sous les yeux. Ici M. Herriot fait allusion à la Suisse en disant : « La forte et si respectable nation qui nous abrite s'est tenue soigneusement, je pense, à l'abri des conflits qui ont fait saigner l'Europe. Lui demanderons-nous de renoncer sans compensation à la protection que lui assure le courage de ses robustes et admirables enfants? » La Belgique n'avait-elle pas marqué sa volonté de rester étrangère aux conflagrations? Rappelons ce qu'il advint.

Aujourd'hui, plus que jamais, au lendemain de la guerre mondiale, nous sommes dans une époque de transition qui demande des précautions les plus absolues. Nous croyons à la nécessité de préparer une conférence générale sur le désarmement; mais une conférence de désarmement improvisée, comme M. Mac Donald a si justement dit, serait vouée à un échec. Ne recommençons pas l'histoire de la tour de Babel. Nous voulons continuer à espérer que les Etats-Unis, qui rendaient, à l'ombre, tant de services, ne nous refuseront pas leur fraternelle collaboration. Pour ce qui concerne l'Allemagne, poursuit M. Herriot, au milieu d'un grand silence, nos déclarations n'auraient rien d'équivoque. Nous avons combattu en elle le militarisme destructeur et cette doctrine proclamée le plus fortement suivant laquelle nécessité ne connaît pas de loi. Mais nous n'avons jamais désiré la misère du peuple allemand (applaudissements); la France ne connaît pas la haine, la France ne vit pas dans la haine (vifs applaudissements). Nous sommes prêts à accueillir la preuve sincère d'un désir de conciliation. Ce que nous voulons, c'est la bonne foi. J'en dirai autant de la Russie. On ne saurait concevoir un rétablissement définitif de l'Europe sans la collaboration de ce vaste peuple si souvent éprouvé et malheureux. Bien qu'il ne parle souvent, ou plutôt bien que de son territoire ne viennent que des paroles de violence, nous savons que la haine n'a jamais corrigé la haine. C'est par le retour à la vie normale et l'usage de la liberté qu'il faut lutter contre les pires excès (applaudissements). M. Herriot poursuit : Pour l'œuvre commune, la France vous offre tout ce qu'elle a de raison et de cœur; elle n'aspire que dans le travail et la dignité, mais elle ne limite pas ses pensées à elle-même, si elle le faisait, elle renierait trop sa tradition. Ici l'orateur s'exclame : « Honnête hier, honnête, oui, je le jure, aujourd'hui encore blessée, elle tend vers vos diverses patries des mains fraternelles. « En dépit de ses souffrances, elle voudrait connaître toutes les douleurs de toutes les nations du monde pour aider à les soulager. Elle aurait la joie, si sous les décombres accumulés par la guerre elle voyait croître cette belle devise : la paix ». Toute l'assemblée est debout et acclame le président du conseil des ministres.

Ensuite, M. Salandra, premier délégué d'Italie, dit que son pays s'associe de grand cœur aux efforts déployés en commun pour assurer la paix entre nations. Dès la fin de la guerre, l'Italie s'est pressée de réduire

l'effectif de ses forces de terre et de mer. Il s'agit maintenant de rechercher jusqu'à quelles limites l'arbitrage peut être rendu obligatoire (applaudissements). Puis on entend Lord Parmoor, président de la délégation britannique, qui revient sur la question de l'arbitrage obligatoire et qui déclare qu'il doit être imposé à toutes les puissances signataires du pacte.

Dans sa séance de samedi après midi, l'assemblée a entendu les délégués du Brésil, M. Mello-Franco, ambassadeur, du Canada, M. Dandurand, ministre d'Etat, d'Espagne, M. Quinonès de Léon, ambassadeur à Paris, soutenir la cause de l'arbitrage.

Les délégations anglaise et française se sont entendues pour déposer la résolution suivante: L'assemblée, prenant acte des déclarations des gouvernements représentés, y voit avec satisfaction la base d'une entente tendant à établir la paix définitive, et décide:

Afin de concilier les divergences qui demeurent entre certains des points de vue exposés et, cette conciliation une fois opérée, de pouvoir faire convoquer, dans les délais les plus rapides possible, par les soins de la Société des Nations, une conférence internationale sur les armements;

1) la troisième Commission est chargée d'examiner les documents relatifs à la sécurité et à la réduction des armements, notamment les observations des gouvernements sur le projet de traité d'assistance mutuelle, préparé en vertu de la résolution 14 de la troisième Assemblée, et les autres plans préparés et présentés au Secrétariat depuis la publication du projet de traité, ainsi que d'examiner les obligations contenues dans le pacte de la Société en vue des garanties de sécurité qu'un recours à l'arbitrage ou une réduction des armements peuvent nécessiter.

2) La première Commission est chargée: a) d'étudier, en vue d'amendements éventuels, les articles du Pacte relatifs à l'engagement des différents; b) d'examiner dans quelles limites les termes de l'article 36, § 2 du statut de la Cour internationale pourraient être précisés, afin de faciliter l'acceptation de cette clause, en vue de renforcer la solidarité et la sécurité des nations du monde en résolvant par des voies pacifiques tous les différends susceptibles de s'élever entre les Etats.

MM. Mac Donald et Herriot expliquent et justifient cette résolution, qui est votée à l'unanimité des 46 Etats, avec applaudissements de la salle et des tribunes.

Les deux premiers ministres ont quitté Genève samedi soir.

Séance de lundi.

L'assemblée de la S. d. N. a tenu une nouvelle séance lundi matin.

M. Ador (Suisse) a le premier la parole. Il rappelle en premier lieu qu'un travail considérable a été accompli depuis la dernière assemblée par la S. d. N. et exprime ensuite le désir que l'on décide cette année la construction du bâtiment destiné à contenir la salle de l'assemblée.

L'orateur dit quelques mots de la Cour internationale de justice et de l'arbitrage. Après avoir rappelé que la Suisse a été un des premiers Etats à reconnaître la compétence de la Cour, M. Ador dit que les petits Etats, qui n'ont pas la possibilité de recourir à la force pour faire prévaloir leurs droits, sont naturellement plus enclins que les grandes puissances à chercher la protection dont ils ont besoin dans un tribunal qui prononce le droit.

M. Ador exprime le vœu que l'assemblée maintienne sa souveraineté pleine et entière.

En terminant, M. Ador dit quelques mots de la question arménienne. La S. d. N. a le devoir de vouer toute sa sollicitude à ce peuple pour lequel on envisage actuellement la création d'un Foyer en Transcaucasie. Mais, pour réaliser ce projet, la charité privée ne peut suffire et il est du devoir et de l'honneur de la S. d. N. de ne pas perdre de vue son engagement de s'intéresser à ce problème angoissant.

M. Marks von Wurttemberg (Suède) signale la grande tâche accomplie par la Société pendant ces dernières années en faveur du développement du droit international.

M. Hofmeyr (Afrique du Sud) salue avec satisfaction l'œuvre accomplie par la S. d. N. qui a préparé la voie à la coopération universelle et a montré au monde ce qu'était le crime de la guerre. Il estime que l'admission de l'Allemagne au sein de la Ligue paraît indispensable.

M. Galvanuskas (Lithuanie) parle de la question de Vilna et dit que la Lithuanie n'a pas perdu l'espoir d'une solution qui tiendra compte des aspirations légitimes du peuple lithuanien. L'orateur a également fait allusion à la question de Memel.

La séance est levée.

Une allocution de M. Motta.

Dans une allocution prononcée dimanche soir, à Genève, M. Motta, président de la

V^e assemblée de la Société des nations, a déclaré notamment que ce serait l'honneur et la fierté de sa vie d'avoir présidé pendant la semaine qui vient de s'écouler la grande discussion sur la réduction des armements.

Les hommes les plus illustres se sont succédés à la tribune de Genève et ils y ont jeté un nouvel éclat. Nous avons entendu M. Macdonald nous parler avec une ferveur presque religieuse qui est sans doute une des raisons de son influence. Nous avons entendu M. Herriot dont la parole, toute de clarté et de loyauté française, a soulevé à l'assemblée une vague d'enthousiasme. M. Salandra, l'éminent chef de la délégation italienne, a eu bien raison de nous rappeler les glorieuses traditions de la science juridique italienne favorable aux doctrines de l'arbitrage. Il n'y a pas eu un seul orateur qui n'ait prononcé des paroles éloquentes et dignes d'être méditées.

Est-ce à dire que la résolution, acceptée hier soir (samedi) d'un élan unanime par l'assemblée de la Société des nations, a d'ores et déjà aplani toutes les voies et résolu toutes les difficultés? Ce serait une erreur profonde que de le croire. La résolution votée envisage la possibilité de convoquer dans un temps qui ne soit pas trop éloigné une conférence internationale universelle pour le désarmement. Elle place en quelque sorte au cœur de l'idée du désarmement la nécessité de l'arbitrage obligatoire.

C'est là que se trouve à mes yeux la victoire, peut-être décisive, remportée sur les tendances et les résistances du passé. Mais il est évident que l'arbitrage lui-même et surtout l'arbitrage obligatoire ne pourra donner les résultats désirés que s'il réussit à créer un état d'esprit général favorable à la justice, à la paix et à la compréhension mutuelle entre les peuples.

Ce qui paraît incontestable, c'est que la V^e assemblée de la Société des nations est animée d'une bonne volonté manifeste. Lorsque le but est fermement voulu, on finit toujours par trouver la route qui y conduit.

S'adressant aux auditeurs français, M. Motta a ajouté que l'amitié entre le peuple suisse et le peuple français a toujours été solide comme un roc. Il y a cependant entre ces deux Etats une question importante et délicate qui n'est pas encore résolue. C'est la question des zones franches. J'ai pleine confiance qu'elle sera bientôt aussi par le moyen de l'arbitrage complet et loyal, accepté sans arrière-pensée par les deux parties.

Congrès des classes moyennes.

Dans la journée de mercredi, la conférence discuta, à côté des questions d'ordre général, la protection des titres universitaires et la rétribution plus rationnelle du travail intellectuel. Le groupe de l'artisan délibéra sur les moyens d'améliorer la qualité du travail, sur la réforme du droit de soumission et enfin s'arrêta plus longuement à la question des foires d'échantillons et des expositions. Le groupe du commerce traita la question du rabais et des timbres d'escompte. Le rapporteur, M. Olivier, de Bienne, préconisa le système des timbres d'escompte tel qu'il est établi dans une très large mesure en Suisse. La discussion qui suivit permit de conclure que tous les pays ne sauraient, en raison du change et d'autres circonstances particulières, adopter sans autre un système analogue. Il n'en reste pas moins que les frais occasionnés par le système du timbre d'escompte ne sont pas comparables aux désavantages de la vente à crédit. M. Brandenberger, de Olten, présenta un rapport fort suggestif sur l'achat en commun des marchandises. On estima en général que ce procédé avait ses avantages surtout dans l'achat de produits alimentaires, tandis que pour d'autres articles le capital ainsi investi constitue une entrave à ce système. Divers problèmes furent encore examinés au sein des autres commissions.

Vendredi matin, 178 des participants au Congrès international des classes moyennes sont partis par le beau temps pour Lauterbrunnen et le Jungfrauoch.

Réunion des secrétaires cantonaux du parti radical suisse.

Samedi et dimanche, 6 et 7 septembre, les secrétaires cantonaux du parti radical-démocratique suisse étaient réunis à Rapperswil (St. Gall) sous la présidence de M. le Dr Steinmann, Berne, secrétaire central du parti radical suisse. L'assemblée s'est déroulée à l'hôtel Schwanen. Il y avait 16 membres présents, représentant toutes les parties de la Suisse.

M. Zäch (St. Gall) donna un rapport sur les trusts. M. Baumann (Zofingue) parla des effets politiques du dernier recensement de

1920. MM. Gut, rédacteur à Stæfa (Zurich), parla de l'école neutre. Son exposé fut commenté par M. Wyss (Soleure). Les délégués ont émis le vœu, à l'unanimité, que l'on en reste aux principes statué en 1874 par la Constitution fédérale pour ce qui concerne toutes les questions scolaires. M. le chancelier Odermatt (Nidwald) et M. Brasey, rédacteur, à Fribourg, ont parlé de la situation politique faite aux cantons à minorités libérales radicales. M. le recteur Wyss, de Lucerne, a mis au courant ses collègues sur la question des examens pédagogiques de recrutement. M. Wyss a été prié de faire valoir, au sein de la commission fédérale préconsultative, dont il fait partie, le point de vue du maintien de ces examens.

Enfin, M. Petermann (Lucerne) a exposé ce que le parti radical devait faire à l'égard des organisations neutres des travailleurs.

L'assemblée s'est terminée dimanche, à midi, par les considérations finales de M. le Dr Steinmann (Berne).

NOUVELLES SUISSES

Dans l'industrie des machines.

Les chiffres concernant l'exportation, pour le premier semestre 1924, font voir que la situation ne s'est pas encore fortement améliorée dans l'industrie des machines. Cependant, de janvier à juillet, 7300 tonnes de machines ont été exportées de plus que l'année dernière durant la même période: il s'agit principalement de locomotives, de dynamos, machines à vapeur, moteurs, etc., qui exigent un temps prolongé pour leur fabrication. En tous cas, on ne peut guère en déduire qu'un accroissement d'occupation a dû en résulter! L'industrie des machines est encore sous le coup des conditions de salaires défavorables, des hauts frais divers et de ceux des matières premières qui restent élevés! Le fait est que le nombre des ouvriers attachés à l'industrie des machines a diminué de 10.000 durant ces 5 dernières années et la valeur des exportations par kilogramme de machines s'est réduite à 3.34 l'année dernière contre 4,01 en 1922.

Suppression de la distribution domiciliaire. — En vertu de la décision prise par les Autorités compétentes, la suppression de la distribution postale à domicile le dimanche sera généralisée à partir du 28 septembre courant. Cette mesure ne modifiera pas le service actuel des cases, ni celui de la distribution à domicile des envois par express.

Dès la date indiquée, le public aura la faculté de retirer gratuitement son courrier au bureau de poste de son domicile le dimanche matin pendant l'heure d'ouverture prévue à cet effet et affichée dans le vestibule.

Dans l'administration des douanes. — L'administration des douanes occupe actuellement 2833 fonctionnaires, employés et gardes-frontière se recrutant dans tous les cantons sans exception.

Suisse-Bulgarie. — Par échange de notes, les gouvernements suisse et bulgare se sont accordés le traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne leurs relations commerciales. Sont exceptées de cet accord les restrictions et prohibitions d'importation et d'exportation au sujet desquelles chacune des deux parties se réserve entière liberté d'action. Cet arrangement est entré en vigueur le 22 août 1924 et peut être dénoncé en tout temps à trois mois. Il remplace celui qui avait été conclu par échange de notes des 12 et 17 février 1906 et ne modifie en rien pour l'instant la situation existant aujourd'hui.

La dime de l'alcool. — On sait que le Conseil fédéral avait promis en son temps de prélever sur les deniers fédéraux un montant équivalant à 20 cts. par tête de population, pour compenser la dime de l'alcool qui n'a pu être payée; cet arrangement était intervenu à la condition que, en 1924, les cantons consacrent 20 cts. par habitant à la lutte contre l'alcoolisme. Or ce montant de 20 cts. est déjà assuré pour 1924; on compte même que le monopole de l'alcool permettra de verser aux cantons 50 cts. par tête d'habitant.

La session d'automne des Chambres. — Le Conseil fédéral fixera prochainement la liste des objets pour la session des Chambres commençant le 29 septembre. Le Conseil national verra probablement figurer sur sa liste le Code pénal militaire, qui a déjà passé devant le Conseil des Etats, et la loi sur les automobiles ayant subi le même sort. Les autres objets prin-

cipaux seront la nouvelle organisation des troupes, l'emploi du produit des droits sur la benzine et l'approvisionnement du pays en blé; le rapport de gestion des C. F. F. pour 1923 devra être examiné par le Conseil national.

Au Conseil des Etats, c'est la loi sur les douanes qui reviendra sur le tapis avec divers articles renvoyés aux commissions; par contre elle ne sera pas discutée au Conseil national avant la session de décembre. Le projet concernant la construction des hôtels et leur agrandissement sera examiné par le Conseil national.

Importation de produits agricoles.

— L'importation de diverses marchandises, très utiles à l'agriculture, a considérablement augmenté pendant le mois de juillet: c'est le cas particulièrement des farines pour le bétail, des tourteaux, du beurre frais, etc. L'augmentation de la quantité des tourteaux est significative: elle a passé de 185 wagons en juin à 458 en juillet et celle des farines de 12 à 79 wagons.

On observe une diminution dans l'importation des fromages durs et à pâte molle, dans celle du foin et de la margarine. Par contre l'exportation de produits agricoles n'enregistre aucune modification importante: celle des fromages reste stationnaire et laisse à désirer si l'on songe à nos fortes réserves.

Prix de l'alcool de fruit.

— Le Secrétariat des paysans suisses communique: Le mercredi 3 septembre a eu lieu à Berne une conférence des intéressés convoquée par le Département fédéral des Finances et au cours de laquelle a été discutée la question du prix de l'alcool de fruits. Divers correspondants ayant annoncé dans la presse que les intéressés s'étaient ralliés à la proposition de la Régie fédérale des alcools de majorer de 120 fr. à 137,50 fr. par hectolitre le prix de l'alcool de fruits titrant 100 degrés, nous tenons à faire observer que cette nouvelle est inexacte. Ce relèvement, au contraire, a été taxé d'absolument insuffisant et l'on a formulé le vœu que le Conseil fédéral accepte tout au moins le prix de 150 francs proposé par la minorité de la Commission fédérale de l'alcool. Ce chiffre équivaudrait, pour les agriculteurs, à un prix des fruits de fr. 2.50 à 3 franco distillerie.

A L'ÉTRANGER

**ROUMANIE
Un cyclone.**

Voici quelques détails sur un cyclone qui a ravagé une partie de la Roumanie:

Sur presque tout le pays, mais particulièrement sur la région de Jalomita au Danube, s'est déchainé un formidable cyclone. De Braïla jusqu'à Giurgevo, toutes les lignes télégraphiques et téléphoniques ont été détruites. Le chemin de fer qui va vers Medjia est détruit. Dans le village de Murfat, plus de cent maisons de paysans ont été soulevées et emportées par le vent; douze personnes ont été enlevées dans les airs et lancées dans le Danube, où elles se noyèrent. A Constanza, il y a eu plusieurs victimes; la mer, furieuse, a fait échouer de nombreuses embarcations à voile.

Le port de Mangalia a été détruit. Les villes de Giurgevo, d'Alessandria et de Caracul ont subi d'énormes dommages.

La station télégraphique de Bucarest a été gravement endommagée par les décharges électriques. A cause de la marche très rapide de l'orage, on n'eut pas le temps de prendre des mesures de défense. La foudre tomba sur les appareils et les détruisit en grande partie. Un radiotélégraphiste a été frappé par la décharge et il a eu les jambes complètement paralysées. Le service radiotélégraphique a été temporairement disloqué à la station de Jassy.

CANTON DE FRIBOURG

Nécrologie. — Nous apprenons de Fribourg le décès de M. Jean Meuwly, vétérinaire. Il était originaire de St-Antoine et était né dans cette commune le 22 février 1843.

Le défunt pratiquait l'art vétérinaire depuis l'année 1866. En 1888, il fut nommé par le Conseil d'état vétérinaire du 3^{me} cantonnement de la Gruyère, poste qu'il occupa dix ans. Il alla ensuite habiter Fribourg, qu'il n'a plus quittée jusqu'à sa mort.

Généreux pour les déshérités, M. Meuwly pratiqua sa profession jusqu'à ses derniers jours.

ouvelle organisation des produits des droits sur visionnement du pays de gestion des C. F. F. e examiné par le Con-

ats, c'est la loi sur les ra sur le tapis avec di- rés aux commissions ; ra pas discutée au Con- a session de décembre. at la construction des dissemment sera examiné nal.

produits agricoles. diverses marchandises, culture, a considérable- dant le mois de juillet : ulièrement des farines tourteaux, du beurre ntation de la quantité gnificative : elle a passé juin à 458 en juillet et 12 à 79 wagons. iminution dans l'impor- ges durs et à pâte molle, e de la magarine. Par e produits agricoles e modification impor- nages reste stationnaire l'on songe à nos fortes

l de fruit. — Le Se- s suisses communie : eptembre a eu lieu à ce des intéressés con- tement fédéral des Fi- de laquelle a été discutée x de l'alcool de fruits. ats ayant annoncé dans tressés s'étaient ralliés la Régie fédérale des de 120 fr. à 137,50 fr. ix de l'alcool de fruits nous tenons à faire ob- nouvelle est inexacte. Ce raire, a été taxé d'absol- et l'on a formulé le vœu ul accepte tout au moins es proposé par la mino- on fédérale de l'alcool. irait, pour les agricul- es fruits de fr. 2.50 à 3

RANGER
MANIE
yclone.

ails sur un cyclone qui de la Roumanie : le pays, mais particu- ion de Jalomita au Da- é un formidable cyclone. Giurgevo, toutes les li- es et téléphoniques ont emin de fer qui va vers Dans le village de Mur- maisons de paysans ont mportées par le vent; t été enlevées dans les s le Danube, où elles se nza, il y a eu plusieurs urieuse, a fait échouer parations à voile. alia a été détruit. Les d'Alessandria et de Ca- mormes dommages. aphique de Bucarest a omagée par les déchar- cause de la marche très on n'eut pas le temps de s de défense. La foudre reils et les détruisit en radiotélégraphiste a été arge et il a eu les jam- paralysées. Le service a été temporairement n de Jassy.

DE FRIBOURG

— Nous apprenons de de M. Jean Meuwly, vé- roriginaire de St-Antoine e commune le 22 février

DE FRIBOURG

— Nous apprenons de de M. Jean Meuwly, vé- roriginaire de St-Antoine e commune le 22 février

Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

Les ingénieurs des Chemins de fer fédéraux. — Samedi a eu lieu à Fribourg, sous la présidence de M. Savary, ingénieur à Lausanne, l'assemblée de l'association des ingénieurs de Chemins de fer fédéraux.

Les congressistes ont été reçus par M. le conseiller d'Etat Buchs, directeur des travaux publics. A midi et demie, un banquet a été servi à l'hôtel Terminus et, l'après-midi, les ingénieurs ont visité les nouveaux ponts de Fribourg.

Ils sont ensuite partis pour la Gruyère. Une visite au monastère de la Valsainte les a très vivement intéressés.

La soirée s'est terminée à Charmey. Dimanche, les congressistes ont visité les travaux de la Jogne.

A midi, un banquet les a réunis à l'Hôtel-de-Ville de Broc. A la table d'honneur on remarquait M. Schraff, directeur des Chemins de fer fédéraux, M. Gorjat, ingénieur en chef du 1^{er} arrondissement, M. le conseiller d'Etat Buchs et M. Ryncki, directeur des Entreprises électriques fribourgeoises.

Les ingénieurs des Chemins de fer fédéraux sont rentrés à Fribourg dans l'après-midi et ont quitté cette ville dans la soirée.

Accidents mortels. — Vendredi soir, entre Villarod et Vuisternens, un side-car marchant à vive allure a heurté un arbre en bordure de la route. M. Maurice Hostettler, de Chénens, qui occupait la corbeille, reçut le guidon dans le ventre et ne tarda pas à succomber à une hémorragie interne.

— Le jeune Albert Scyboz, de Treyvaux, descendait, dimanche après midi, entre 1 1/2 h. et 2 h., la route de la scierie du Pratzey au Mouret, lorsqu'à un contour il alla se jeter contre une automobile venant en sens inverse. Un tas de bois avait empêché cycliste et automobilistes de s'apercevoir.

Le choc fut si violent que le cycliste fut tué sur le coup. Sa machine était réduite en miettes.

L'automobile était occupée par deux messieurs de Montreux.

Accident. — Le petit garçon de M. Auguste Genoud, négociant à Châtel-Saint-Denis, a été atteint, jeudi, sur la route de Bulle, par une automobile, qui l'a blessé assez gravement. Relevé par un officier valaisan qui se trouvait là, il fut conduit à l'hôpital Monney par deux infirmiers militaires où M. le docteur Chaperon lui a prodigué les soins nécessaires.

Empoisonnement. — Les deux enfants de M. Louis Barras, maçon à Villarod, ont absorbé, un de ces jours derniers, des baies de belladone. L'empoisonnement, aussitôt, s'est révélé très grave. Mais, grâce aux soins de M. le docteur Koller, de Romont, un de ces enfants est aujourd'hui presque tout à fait rétabli et l'autre est en bonne voie de guérison.

GRUYÈRE

Place de mobilisation du Bat. 14 pour le cours de répétition 1924. — Les officiers, sous-officiers et soldats du Bat. 14 sont rendus attentifs au fait que le Bat. 14 mobilisera le 15 septembre sur le Pré de l'Arsenal et non pas à l'Ecole du Gambach. Ils sont priés de prendre connaissance de l'avis publié dans les annonces du présent journal.

Avant le cours de répétition. — Le régiment 7 entrera au service le 15 septembre. On rappelle à la troupe, à cette occasion, que les effets manquants ou détériorés, ainsi que les souliers doivent être remplacés avant l'entrée. En raison des marches, il y a lieu de vouer un soin tout spécial à la chaussure et aux chaussettes, en vue d'éviter les blessures. Les hommes qui ne peuvent pas arriver à temps sur la place de mobilisation en partant le lundi matin, peuvent aller coucher à la caserne de Fribourg, dimanche soir.

Poste de campagne. — La poste de campagne fonctionnera pendant toute la durée du cours de répétition de la 2^{me} division renforcée. Le public est instamment prié d'emballer convenablement les envois militaires et de les adresser d'une façon très précise : bataillon d'infanterie ou bataillon de carabiniers (en indiquant la compagnie); batterie d'art. de camp. ou d'obusiers; compagnie de mitrailleurs d'infanterie ou compagnie

de mitrailleurs attelés; escadrons de guides, de dragons, ou de mitrailleurs; par exemple: cp. fus. 11/15; cp. car. 111/3; cp. mitr. att. 1/2; esc. dragons 8; esc. guides 2; bit. camp. 10; batt. obus. 76; cp. sap. 1/2.

Le lieu de stationnement ne doit pas être indiqué, mais remplacé par la mention « Poste de campagne ». Pour éviter des pertes ou des retards, les adresses doivent être écrites à l'encre et de préférence sur l'emballage même des colis. L'emploi de sacs à linge est recommandé. Les envois contenant des boissons ne sont pas admis à l'expédition.

Tir au flobert 1924 à Broc. 20 premiers résultats.

- Toffel Louis, Bulle 567
- Meuwely Henri, Broc 150/150
- Masset Edmond, Vaulruz 556/534
- Boschung C., Broc 150/145
- Doutaz Justin, Pringy 556/530
- Savary Louis, Botterens 149/144
- Ruffieux Léon, Gruyères 552
- Jolliet Emile, Montbovon 149/143
- Duffey Oscar, Lessoc 550
- Alleman, Bulle 148/140
- Barbey Louis, Broc 541
- Progin Joseph, Vaulruz 148
- Morel Léon, Bulle 540
- Peyrand R., Bulle 146/143
- Crotti E., Bulle 538
- Jaquet J., Estavannens 146/139
- Progin, Vaulruz 538
- Tinguely, La Roche 142
- Geinoz, Eanay 535
- Marmillod Paul, Broc 144/142

Pistolet.

- 10 premiers résultats.**
- Durieux Arnold, Bulle 72 points
 - Peyraud Raymond, Bulle 29 ap. 10/9
 - Dupasquier M., Le Bry 68 points
 - Michel Louis, Manles 29 ap. 2/0
 - Savary Emile, Sâles 65 ap. 0/32
 - Binz Erich, La Tour 28 ap. 3/0
 - Stocker Antoine, Bulle 64,8 points
 - Gretener Jean, Bulle 28 points
 - Roos Canisius, Charmey 64,6 points
 - Pipoz Louis, Bulle 28 ap. 2/0

Recrutement. — Lundi ont commencé à Bulle les opérations de recrutement. Se sont présentés pour la visite les jeunes gens de Bulle, La Tour-de-Trême, Morlon et Bellegarde.

De 71 hommes examinés, il y eut 40 aptes, 5 renvoyés pour 1 an, 1 affecté au landsturm, 21 affectés aux services complémentaires, et 4 exemptions absolues. La moyenne d'aptitude est de 60 %.

Voici les résultats d'aujourd'hui: hommes examinés, 45; aptes, 28; moyenne, 62 %.

Petite chronique. — La bénédiction de Bulle a eu les faveurs d'un temps assez beau comparativement à celui des journées précédentes. Aussi l'animation fut assez grande en ville dimanche où d'un peu partout les promeneurs sont venus chercher quelques distractions.

La présence de la troupe dans la contrée n'a pas été sans donner un regain d'activité chez nos hôteliers et cafetiers qui ont eu une saison assez calme.

La plupart de ces soldats, appartenant à diverses armées spéciales de la 1^{re} division, nous ont quittés hier matin, pour aller manœuvrer dans la direction de la Broie. Il nous ont laissé la meilleure impression, leur tenue a été excellente et leurs relations avec le public ont toujours été empreintes de la plus cordiale civilité.

Notre ville possède encore un groupe d'aviateurs qui exécutent le service de dépêches. Vers quatre heures ce matin, on entendait le roulement d'un moteur. C'était un appareil qui, nous dit-on, venait probablement de la direction de Payerne.

C'est demain l'ouverture. Plusieurs nemods feront départ ce soir afin de se trouver au poste à l'aube déjà. Dans quelques heures, plusieurs des gracieux chamois et chevreuils qui gambadent encore allègrement sur nos pentes auront payé leur tribut à la nature. Et les gourmets se réjouissent de les manger.

FAITS DIVERS

Un ours en aéroplane.

L'autre jour, un avion a déposé à Königsberg, après un vol de 1200 kilomètres, un jeune ours de 4 mois, embarqué à Moscou pour figurer au jardin zoologique de Berlin. L'animal avait pris tant de plaisir au mode de déplacement qu'il ne voulait plus quitter la cabine du haut de laquelle il avait vu défiler le paysage.

Une jeune fiancée en loterie.

Un jeune homme habitant un village des environs de Bellinzona était, après un an de fiançailles, de moins en moins décidé à se marier. Il demanda à sa fiancée de lui rendre sa parole. Elle y consentit à condition qu'il lui trouvât un mari parmi ses amis. « Et puisque le mariage est une loterie, ajouta-t-elle, vous pouvez même me tirer au sort! » Une loterie fut donc organisée et le gagnant se trouve être un jeune fermier, qui accepta le lot de bon cœur. Les parents de la jeune fille n'ayant pas vu d'objection à ce marché matrimonial, le mariage aura lieu prochainement. L'argent de la loterie servira à la fiancée, qui est charmante, pour s'acheter un trousseau.

BIBLIOGRAPHIE

L'ALMANACH de la CROIX-ROUGE pour 1925.

Il est vrai que les Almanachs sont nombreux dans notre pays, car on les lit volontiers, le soir, à table de famille; les uns sont spécialement destinés à telle région ou à tel canton, les autres s'occupent de répandre telle idée religieuse, sociale ou politique.

L'Almanach de la Croix-Rouge est au dessus de toutes les confessions, il est international par ses idées humanitaires, mais essentiellement suisse aussi puisqu'il cherche à atteindre chacun pour lui apprendre à venir en aide à son prochain, selon la devise nationale: « Un pour tous, tous pour un ».

Jeune encore parmi les almanachs, mais riche par les articles et les illustrations nombreuses qui forment près de 80 pages de texte, l'Almanach de la Croix-rouge se présente pour la seconde fois aux lecteurs de la Suisse romande.

A VENDRE

une truie portante de 12 semaines, 3^{me} nichée. S'adr. à Jules TERCIER, ffeu Alphonse à Vuadens.

A vendre un vélo

de course Terrol, état de neuf. S'adresser à Cyp. Droux, à Epagny. 1935

A vendre

de gré à gré un joli domaine de 9 poses de bon terrain. S'adres. à Benoit Chassot, à Hauteville. 1934

On demande

pour écurie de trente vaches une famille père vacher, fils aide-vacher, femme occupée ou non. S'adresser à M. FOULOT agriculteur à Chagny (Saône et Loire.)

ON DEMANDE

une forte personne dans la trentaine pour aider au ménage. S'adres. à Publicitas Bulle, sous P 7387 B. 1949

On demande

2 maçons, 2 charretiers et quelques ouvriers terrassiers. Ecrire à M. A. Dubuis, entrepreneur, à Rossinière, ou se présenter directement au chantier du Chemin de l'Hongrin, la Léchèrette.

MODES

J'ai l'honneur d'aviser mon honorable clientèle que je me rendrai

à BULLE

Place de la Promenade avec un beau choix de chapeaux garnis, pour dames et fillettes, au plus bas prix du jour, à partir du jeudi 25 septembre. 1945

Se recommande: Marie QUARTENAUD, Modes, TREYVAUX

On demande une servante

d'un certain âge pour un petit ménage à la campagne. Entrée de suite. S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 7388 B.

Rien n'a été négligé pour le rendre attrayant, instructif, amusant; aussi intéressera-t-il chacun, les vieux comme les jeunes. Il doit trouver sa place dans chaque famille, pour l'intérêt et le plaisir de tous.

Mots de la fin.

La bome solution.

Les soldats casqués, équipés et montés viennent de passer.

Mlle X: « Ce que cela doit coûter d'argent pour se préparer à la guerre!.. On devrait supprimer la guerre. »

Mlle R. — « Oui on devrait supprimer la guerre, mais pas les militaires. »

* * *

Le bon juge.

Un pasteur interroge un de ces catéchumènes:

— Citez-moi un des proverbes de Salomon.

Le jeune homme, après un moment de réflexion:

— « Qui casse les verres, les paie. »

Prière aux abonnés à l'étranger qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1924 de le faire sans retard, afin d'éviter toute interruption dans la réception du journal.

Tous les travaux d'impression pour administrations et particuliers sont exécutés aux meilleures conditions par L'IMPRIMERIE de « LA GRUYÈRE ».

Lire le feuilleton en 4^{me} page.

Il y a...
Savon
et savon.

Quiconque se sert du Savon Steinfels, sait qu'il emploie un produit Suisse dont la réputation n'est plus à faire, un savon d'haute teneur en graisse, donnant une belle mousse onctueuse et dont la forme permet de l'user complètement.



Savons Steinfels
blancs et jaunes

VENTE DE LAIT

La Société de laiterie de CERNIAT met en vente, par voie de soumission, l'apport de son lait du 1^{er} octobre 1924 au 30 avril 1925.

Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions auprès de M. Auguste AUDERSET, Closy, jusqu'au 15 septembre, à 8 heures du soir.

Cerniat, le 6 septembre 1924. 1944

Par ordre: le Secrétaire.

Société pour la location des bâches.

Pour la saison prochaine, nous recommandons notre grand dépôt en bâches imperméables, dans différentes grandeurs, selon les désirs de chacun.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à: Mme Vve Th. Jendly-Zurkinden, GUIN. — Téléphone N° 1. —

A vendre

un potager électrique 4 plaques et four, un gros potager à bois, et charbon et un bureau américain. S'adresser à „L'Innovation“ Bulle.

Machine à scier le bois

à domicile, en ville et à la campagne, est à disposition. Prix modérés. So recommando:

PICCAND S.
Hôtel des Halles
BULLE.
Téléphone 256.

Dr GOUMAZ absent

Vente juridique.

L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, samedi 13 septembre 1924, dès 2 heures du jour, au préjudice de M. Henri Jaquier, environ

2.000 pieds de foin.

Rendez-vous des miseurs à Allières, sur la propriété de M. Jaquier.

Bulle, le 9 septembre 1924

FEUILLETON DE "LA GRUYÈRE"

La Noyée du Vieux-Moulin

PAR AUGUSTE GEOFFROY

— Alors... alors je n'y comprends plus rien et il y a là un mystère dont la connaissance pourra vous servir plus tard et sauver votre réputation si vous parvenez à l'expliquer. Les gens, comme moi, avant de vous en avoir parlé, et peut-être même aussi les juges, sans en avoir de preuves, vous soupçonnent toujours; démontrez-leur qu'ils se trompaient, que vous n'êtes pour rien dans cette aventure extraordinaire... Le certain, c'est qu'à dix ou onze heures du soir, j'ai vu le cadavre de l'institutrice dans l'escalier qui conduit à la rivière; cela m'a tellement révolutionné que je suis reparti en prenant mes jambes à mon cou et en abandonnant le sac de poisson; vous, le lendemain matin, vous avez bien retrouvé le poisson, mais plus le cadavre, vous l'auriez bien vu...

— Evidemment, je me suis même mis à fureter un peu partout en croyant jeter le grappin sur mon voleur de poisson ou du moins sur celui qui l'avait déplacé de la rivière... Mais peut-être que le flot qui l'avait apporté a repris le cadavre de la pauvre demoiselle?

— Non, non, non, ne croyez pas cela; la

rivière avait déjà baissé jusque bien au-dessous d'elle quand je suis reparti; de plus j'ai retrouvé, en cherchant le lendemain, des traces de passage, des lambeaux d'étoffe... Pour moi, celui ou ceux ou celles qui l'avaient jetée à l'eau sont revenus dans la nuit, vers le matin sans doute pour enlever la morte et aller l'enfourer en forêt, n'ayant plus assez confiance dans la rivière, voilà!... Ce doivent être les lueurs de mon feu qui les ont inquiétés, fait revenir au vieux moulin et remettre leurs griffes sur la malheureuse qu'ils croyaient engloutie pour toujours; je dis qu'ils, ou qu'elles, parce qu'il y avait des traces diverses et que pour le travail de porter le corps, on a dû s'y mettre à plusieurs... Cherchez et vous découvrirez, alors on ne vous traitera plus d'assassin par derrière: au moins, moi, je mourrai content d'avoir fait quelque chose pour vous, de vous avoir payé une dette de méchancetés... C'est bon, cela relève, le repentir!...

— Merci, merci, mon ami, je chercherai, mourez en paix... Je vous répète que je vous pardonne ce que vous avez pu faire ou dire contre moi; je ne vous en veux plus, je ne vous en ai jamais voulu.

— Oh! vous êtes né bon, vous, comme moi je suis né méchant! On ne se change guère, allez, et tout chien chasse de race; une cague sera toujours une cague, à moins de rencontrer sur la route des influences, des exemples qui la relèvent, qui modifient sa nature... Serrez-moi la main, là fortement, que je vous sente bien auprès

de moi; cela me donnera le courage de sauter le pas sans... faire une trop vilaine... gri... grimace... »

Et Le Choléra eut encore un regard circulaire pour cette forêt qui avait été sa nourrice, sa passion, son toit, pour cette forêt où il ne poursuivait plus le gibier, où il ne s'endormirait plus dans les fougères embaumées, où il n'écouterait plus, pendant les nuits d'hiver, la chanson du vent dans la ramure des chênes.

Il eut un regard d'amour pour la forêt, un regard de prière et de repentir vers le ciel, une étreinte suprême pour le sergent, ce Raymond qu'il avait tant détesté et qui allait lui fermer les yeux comme unique ami, puis il se raidit avec un grand frisson.

Le Choléra était mort. Quoique blessé grièvement aussi, quoique perdant aussi ses forces et son sang, le généreux Raymond avait lutté avec une énergie surhumaine contre l'affaiblissement, contre la torpeur qui l'envahissait pour pouvoir répéter au moribond qu'il lui pardonnait, pour ne point le laisser mourir seul, et aussi pour ne point perdre un mot de sa si grave révélation: mais le piqueur du Chalet ayant expiré, il ne lutta pas davantage et se laissa tomber à ses côtés.

Il n'en pouvait plus, ses jambes étaient de coton, sa tête de plomb et il se dit que pour lui aussi, probablement, c'était la fin. Cependant, il gardait toute sa connaissance et les paroles mystérieuses du Choléra ne sortaient point de sa pensée.

Les quelques chasseurs qui avaient

échappé à la fusillade allemande s'étaient repliés vers le gros du bataillon, afin de le prévenir et de le ramener avec eux contre des forces auxquelles ils ne pouvaient, seuls, opposer une résistance utile.

Cette fois, les Prussiens reculèrent à leur tour et fort loin, permettant ainsi aux chasseurs de relever leurs camarades et d'empêcher qu'on ne les achevât sur place selon la méthode de leurs féroces ennemis. Ils entourèrent l'espion mort et le sergent mourant.

Le lieutenant Maisonneuve s'avança la main tendue, vers l'ancien garde du Chalet et lui dit en quelques mots toute son admiration pour sa conduite héroïque.

Mais ce n'était point seulement cela que voulait le pauvre Raymond, c'était sa réhabilitation devant ceux des soldats qui étaient de Rambercourt, c'était un héritage de pur honnêteté à laisser, s'il était pour mourir, à ceux qui l'avaient connu, aimé, estimé, les Laprune, M. Mouro, la mère Madeleine, Louise... surtout Louise.

Il se souleva dans son costume militaire tout maculé de larges plaques sanglantes, le visage pâle d'une pâleur livide et d'une voix frémissante, il interrogea :

(A suivre.)

Les abonnés changeant d'adresse sont priés de nous indiquer, en même temps que la nouvelle, aussi l'ancienne adresse.

Banque Populaire de la Gruyère

à BULLE (Place de la Gare).

Nous payons actuellement le

5 1/2 %

pour dépôts à 3 et 5 ans de terme. 1829

— Titres nominatifs ou au porteur —

BATAILLON 14

Cours de répétition 1924.

Nouvelle place de rassemblement.

Les officiers, sous-officiers et soldats du Bataillon 14 sont informés que leur bataillon ne mobilisera plus à l'Ecole du Gambach, mais sur le

pré de l'Arsenal, à Pérolles, Fribourg

le 15 septembre, à 9 heures du matin.

Cet avis sera affiché sur les places principales de Fribourg et aucun retard ne sera admis à l'arrivée sur les rangs.

Par la même occasion, le Commandant du Bataillon 14 avise les soldats, qui désirent faire partie de la fanfare du bataillon, qu'ils doivent se présenter le jour de la mobilisation avec leur instrument.

A communiquer. Le Commandant du Bataillon 14.

Grand arrivage de laine à tricoter et à crocheter.

Laine de Schaffhouse, laine "Hambourg", Laine Helvetia, à 0.55, 0.80, 0.95 et 1.20 l'écheveau. Laine Schmidt, laine soir "Mouton d'Or". Laine "La Châtelaine" à 0.95 et 1.15 l'écheveau. Qualité extra et irrétrécissable. Laine en pelote décantée de toutes teintes. Laine bouclée "Antruche et Astrakan".

Au Magasin J. GÖTSCHMANN & Cie Grand'rue, 31, BULLE Grand'rue, 31.

Salon de Modes M^{me} Jeanne Glasson, Bulle

Rue de Gruyères (en face du Champ de Foire)

Nouveautés en

Chapeaux de feutre.

Chapeaux deuil.

Livraison prompte et soignée.

Celui qui a l'estomac délicat n'emploie que le Café de malt Kathreiner-Kneipp qui convient à tout le monde. Celui qui a un excellent estomac ne devrait pas l'user par des boissons nuisibles et prendre, en lieu et place, le Café de malt Kathreiner, produit sain et bon marché.

VENTE DE FROMAGES

L'Office des Faillites de la Gruyère offre à vendre

71 pièces de fromage et 2 vacherins.

Faire offres par écrit et prendre renseignements à l'Office.

Office des Faillites, Bulle.

CHIRURGIE

Le Docteur

H. Pégaitaz

Av. de la Gare, 30a., FRIBOURG

recevra à BULLE

Judi de 9 h. à 13 heures

(tumeurs, hernies, descentes, reins et vessie.) 20.124

A céder, à bas prix

VÉLOS

neufs et occasions. 1824

SAUDAN, r. Tissot, Bulle.

La grande Chicorée



"AROME" est la meilleure

A VENDRE

1 grande table bureau, 1 malle, 1 sommier.

S'adres. à Publicitas Bulle, sous P. 2311 B. 1918

Institutrice diplômée donne leçons français. Place du Tilleul N° 6, 1^{er} étage. 1919

La Société des Communs de BOTTERENS

offre à louer de l'herbe pour des génisses.

S'adresser à M. GILLARD, Syndic. 1920

DOMESTIQUE de ferme

sachant traire, pour soigner 3 vaches et faire du voiturage avec 2 chevaux, demandé de suite pour la France, frontière suisse. 1917

Se présenter personnellement Usine BOCHUD, Bulle.

Domaine à vendre

Le soussigné vendra en mises publiques le vendredi 12 septembre, de 2 à 3 h., à l'auberge de GUMEFENS, aux conditions qui seront lues avant les mises, son domaine de 16 1/4 poses de bon terrain situé à GUMEFENS.

En cas de non vente, il sera exposé en location le même jour.

Pour visiter et renseignements, s'adresser au propriétaire

Joseph ANDREY, Prêles, GUMEFENS.

On demande une jeune fille

d'environ 20 ans, pour petit ménage et garder un enfant.

S'adr. à Publicitas, Bulle, sous P. 2318 B.

Personne de confiance

d'un certain âge, est demandée de suite pour faire un petit ménage en ville.

Adresser offres écrites au bureau du journal.

IMPRIMÉS

EN TOUS GENRES sont livrés de suite

Imprimerie de „La Gruyère“

Factures Cartes de visite
Enveloppes
Circulars
Entêtes de lettres
Memorandums
Programmes
Actions
Obligations
Affiches
Registres
Brochures
Prospectus
Faire-part Catalogues
etc., etc. Statuts

TRAVAUX EN COULEURS Exécution prompte et soignée.

Téléphone 150

BANQUE POPULAIRE SUISSE

FRIBOURG

Nous émettons actuellement des

OBLIGATIONS

5 1/2 %

à 3 ans.